



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide humanitaire

Question écrite n° 49667

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le comité interministériel de l'action humanitaire d'urgence, mis en place dans le cadre du plan gouvernemental présenté en conseil des ministres en juin 2003 et qui était présenté et voulu comme un véritable SAMU de l'action humanitaire d'urgence, proposant une réponse plus efficace aux situations de crises en coordonnant les moyens de l'État (armée, sécurité civile), mais aussi la Croix-Rouge et les principales ONG françaises présentes dans les pays concernés. Depuis lors, les structures et l'architecture du ministère des affaires étrangères et européennes ont largement évolué. Pour tenir compte de ces évolutions, il souhaiterait connaître les prérogatives actuelles du centre de crise en la matière, d'une part, et un bilan de l'action du comité interministériel de l'action humanitaire d'urgence d'autre part.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49667

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4729

Question retirée le : 16 novembre 2010 (Fin de mandat)